



VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI D'ÉTÉ ?

Pourquoi pas un stage rémunéré dans le Périgord ?

Chaque année, un jeune de Sainte-Mélanie passe 6 semaines dans une de nos deux municipalités jumelées de la région du Périgord et y occupe un emploi rémunéré. Profitez-en, soyez du nombre !

En plus de votre salaire, vous recevrez une bourse qui couvrira en grande partie vos frais de transport (avion et train).

Vous bénéficierez d'une expérience personnelle enrichissante, d'un élément positif dans votre curriculum vitae et de la possibilité de profiter de votre présence en France pour prolonger ce stage en vacances découvertes.

Sont admissibles, les personnes qui répondent aux critères suivants:

- * avoir entre 18 et 29 ans
- * résider à Sainte-Mélanie¹
- * être aux études
- * ne pas avoir déjà bénéficié de ce programme ou d'un programme de stage similaire
- * avoir la nationalité canadienne et détenir un passeport valide pour la période de la présence hors Canada
- * être titulaire d'un permis de conduire valide (sans restriction) pour la période du stage
- * avoir déposé un dossier complet de candidature le (ou avant le) vendredi 8 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Mélanie

¹ un étudiant dans un établissement hors Sainte-Mélanie peut être admissible sous certaines conditions (démontrant un lien équivalent à une résidence habituelle à Sainte-Mélanie)

Le formulaire d'inscription est disponible à l'Hôtel de Ville

* 10, rue Louis-Charles-Panet

Pour plus d'informations, contactez Martin Alarie, technicien en loisirs, Municipalité de Sainte-Mélanie:

* au 450 889-5871 poste 234

* ou par courriel à « martin.alarie@sainte-melanie.ca »

ou Yves Blanc, Président du comité de jumelage par courriel: « yves@blancs.com »



Ce programme «Echanges Intermunicipalités» est organisé sous l'égide de la Municipalité de Sainte-Mélanie en collaboration avec le Comité de jumelage.

